

## **CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie **mercredi 11 janvier 2017 à 20h00**  
et Je vous prie de bien vouloir y assister.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Motion transfert de l'instruction des cartes nationales d'identité
2. Proposition achat ancien presbytère
3. Convention de mise à disposition pour remplacement de l'ATSEM
4. Financement poste du chef de projet de l'aménagement touristique
5. Estimation et condition de cession du centre de vacances de Jousseau
6. Bilan activité 2015 de la CCM
7. Convention SIVEER pour l'entretien et de contrôle des équipements incendie
8. Travaux réfection réseau assainissement de la rue de la Garenne, la rue de Mouterre et l'avenue des Petits Prés
9. Proposition de la réalisation d'un chantier loisirs par la MJC
10. Proposition d'un spectacle « cirque en tournée » par la CPA Lathus
11. Questions diverses

L'an deux mille dix-sept, le onze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Millac, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme Danielle MAYTRAUD, Maire.

Présents : Mesdames MAYTRAUD Danielle, BROOK Jean, CADU Sandrine, FISSOT Véronique, JOYEUX Françoise JOYEUX Flore, ROUFFY Aurélie, Messieurs BILLY Gérard, DUROUSSEAU Jacky, GOURGEAU Roger, PELLETAN Francis, PIOLET Jean Pierre, SAVARD Bernard, SOUCHAUD Vincent

Pouvoir : POULAIN Marcel à Danielle MAYTRAUD

Absent excusé :

Secrétaire de séance : JOYEUX Françoise

-----

## MOTION REFUS DE TRANSFERT L'INSTRUCTION DES CNI

**Les élus de la commune de MILLAC refusent le transfert de l'instruction des cartes nationales d'identité aux communes actuellement équipées d'un dispositif de recueil des passeports biométriques.**

Dans le cadre de la réforme de l'organisation des préfectures appelée « Plan Préfectures Nouvelle Génération », il est prévu en mars 2017 que les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) soient gérées comme pour les passeports biométriques, à savoir une instruction complète confiée à certaines communes de la Vienne équipées d'ores et déjà de dispositifs de recueil.

A ce jour, 15 communes de la Vienne disposent de ces dispositifs de recueil, ce qui représente seulement 5% des communes de la Vienne.

Or si seulement 2,9% de la population du département de la Vienne a demandé un passeport en 2015, il en est tout autrement pour la CNI qui est régulièrement demandée dans des démarches administratives (élection, hospitalisation, démarches bancaires, examens scolaires...).

De plus, cette situation conduit à créer des « super mairies », sans moyens humains ni financiers suffisants pour pallier cette nouvelle mission. Pour les autres mairies, un tel projet accélérerait l'éloignement des services publics de première nécessité alors qu'au quotidien ces mairies redoublent d'efforts pour les maintenir et les développer au plus proche des administrés.

L'État, au travers de cette réforme, s'éloigne des collectivités et des citoyens et porte atteinte au symbole que représente la mairie.

De ce fait, les communes qui ne sont pas équipées de ces dispositifs de recueil se verront être totalement dessaisies de cette mission si importante en terme de contact avec la population. De plus, cette mesure éloignera encore le service public des habitants, en obligeant certaines à effectuer plus de 20kms pour déposer leur demande, et autant pour retirer le titre. Comment les personnes peu mobiles pourront-elles accéder à un service aussi indispensable ?

Enfin, ce transfert d'une charge par l'État aux communes disposant d'un dispositif de recueil entraînera une augmentation substantielle de travail et d'accueil de

populations pour ces communes, qui ne seront pas correctement compensés financièrement.

Les élus de la commune de MILLAC sont donc fermement opposés à ce projet.

### **PROPOSITION ACHAT ANCIEN PRESBYTERE, 2 RUE BAPTISTE TOUSSAINT**

Madame le Maire présente la demande de Monsieur et Madame FLOWERS, pour l'acquisition de l'ancien presbytère, situé 2 rue Baptiste Toussaint comprenant la bâtisse et un terrain pour la somme de 55 000 € net vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la proposition de Monsieur et Madame FLOWERS de 55 000 € hors frais de notaire, la maison nécessitant de gros travaux de réhabilitation et autorise Madame le Maire à signer tous les documents liés à cette transaction.

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ATSEM**

Madame le Maire rappelle que l'avis du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a été sollicité pour la mise à disposition de l'ATSEM, sans poste à ce jour, pour des remplacements en fonction des besoins dans d'autres collectivités.

Cet avis est revenu favorable à l'unanimité par la commission administrative paritaire.

Afin d'encadrer la mise à disposition, une convention doit être rédigée, reprenant : le nom de la Collectivité, le lieu et date de la mission ainsi que les horaires, le tarif horaire et le montant des indemnités kilométriques. Cette convention sera valable jusqu'au 31/10/2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la mise à disposition de l'ATSEM, valide les termes de la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

### **FINANCEMENT DU POSTE DU CHEF DE PROJET AMENAGEMENT TOURISTIQUE**

Madame le Maire rappelle qu'en 2015, le conseil municipal a validé la création et le financement d'un chef de projet dans le cadre du développement touristique de la vallée de la Vienne. L'élaboration de ce projet est en cours et la Communauté de Communes demande aux communes concernées de se positionner sur le financement du poste ainsi que sur ses missions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de maintenir sa participation financière à hauteur de 2.5 % et de solliciter le chef de projet pour accompagner les potentiels acquéreurs du centre de vacances de Jousseau dans leur projet de développement touristique et d'en assurer la communication.

## **ESTIMATION ET CONDITIONS DE CESSION DU CENTRE DE VACANCES DE JOUSSEAU**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'à sa demande et de la Communauté de Communes, les services des domaines ont estimé le centre de vacances de Jousseau à 180 000 € avec une marge d'appréciation de 15 %.

La commission tourisme a décidé de proposer la somme de 160 000 € aux futurs acquéreurs qui souhaiteraient bénéficier d'une vente à terme sur 15 ans avec un différé de remboursement d'un an. Ils souhaitent également louer le gîte de pêche.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la proposition à 160 000 € hors frais d'actes et accepte la vente à terme sur 15 ans avec un différé d'un an. Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette transaction.

Quant au gîte de pêche, le Conseil municipal refuse la location. Ce local nécessite des travaux de réhabilitation avant d'être mis en location.

## **APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONTMORILLONNAIS (CCM)**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes du Montmorillonnais (CCM). Celui-ci retrace l'ensemble des réalisations 2015 ainsi qu'une vue d'ensemble du compte administratif de cette même année.

Les délégués de la commune au Conseil communautaire répondent aux questions posées par le Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes du Montmorillonnais.

## **CONVENTION POUR L'ENTRETIEN ET LE CONTROLE DES EQUIPEMENTS INCENDIE**

Madame le Maire rappelle que les équipements incendie doivent être contrôlés, contrôles actuellement effectués par le service de la SAUR.

Le Syndicat Eaux de Vienne – SIVEER, en collaboration avec le SDIS proposent une convention pour l'entretien et le contrôle des équipements incendie pour une durée de 6 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal rappelle que la commune de MILLAC est liée par une convention avec la SAUR jusque fin 2017 et que de ce fait refuse l'adhésion à la convention avec le syndicat Eaux de Vienne - SIVEER.

## **REFECTION DU RESEAU EAUX PLUVIALES RUE DE MOUTERRE – DE L'AVENUE DES PRES A LA RUE DE LA GARENNE**

Madame le Maire informe le conseil municipal que des riverains de la rue de Mouterre rencontrent des problèmes d'inondation lors de fortes pluies.

Les constructions « rue de la Garenne – lotissement de la Bouillère » contribuent à cet état de fait.

Une réunion entre la commune de Millac et l'Isle Jourdain s'est tenue afin d'envisager des travaux de réfection du réseau d'eau pluviale et d'étudier les devis du SIMER.

Le coût de ces travaux devra être supporté par les deux collectivités, reste à en définir les modalités.

Le Conseil municipal accepte le principe de participer au coût des travaux et souhaite connaître le montant imputé à la commune de Millac.

## **PROPOSITION D'UN CHANTIER LOISIRS PAR LA MJC**

La MJC propose la mise en place de chantiers loisirs et sollicite les communes. La commune décide de se positionner.

## **PROPOSITION D'UN SPECTACLE « CIRQUE EN TOURNEE » PAR LE CPA LATHUS**

Le CPA LATHUS propose comme tous les ans d'effectuer un spectacle de cirque en août. Le Conseil municipal décide de ne pas se positionner cette année, la commune a déjà bénéficié d'une prestation en 2016.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame le Maire présente les devis sollicités par la commission travaux de bâtiment pour le changement des ouvertures dans le logement 10 rue Baptiste Toussaint. La commission travaux de bâtiment a étudié les trois propositions et propose de retenir le devis des Etablissements THEVENET pour un montant TTC 2 616.08 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de retenir le devis des ETS THEVENET et autorise Madame le Maire à signer le devis.

- La commission cimetière se réunira le mardi 31 janvier à 14 h à la Mairie pour rédiger le règlement intérieur du cimetière.
- Suite à la demande de la JSM, le conseil municipal les autorise à utiliser « la petite cantine » de la salle des fêtes après les matchs sous réserve que les locaux soient rendus propres.
- INSEE : la population recensée en 2016 s'élève à 554 personnes dans un souci d'équité de traitement entre communes, la population retenue pour les

différentes dotations est celle de 2014 à savoir 529 (511 personnes + 18 comptée à part.

- Roger GOURGEAU se rendra à la réunion d'information sur le marché de diagnostic de la voirie le 16 janvier organisée par la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.
- La MJC propose de mettre à disposition, gracieusement auprès des associations et communes adhérentes, des gobelets en plastique et d'un kit de lavage lors de manifestations.
- Le 01/02 à 17h à la Mairie, Danielle MAYTRAUD, Francis PELLETAN, Bernard SAVARD, Flore JOYEUX et Vincent SOUCHAUD se réuniront pour étudier la proposition de création de sentiers touristiques.
- **Le Conseil municipal se réunira le lundi 13 février à 20H.**